RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00016
Numéro SIREN : 440 346 518
Nom ou dénomination : ABAULT IE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016156

2022

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2022**

cerfa

N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABAULT IE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	3 rue ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE	

SIRET 4 4 0 3 4 6 5 1 8 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2021 Net 3
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 7 553	AG 7 552	1
		Fonds commercial (1)	AH 7 850	AI	7 850
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP 191 683	AQ 17 200	174 483
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT 83 063	AU 54 304	28 759
		Immobilisations en cours	AV 2 342	AW	2 342
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU 1 629	CV	1 629
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH 13 778	BI	13 778
		TOTAL (II)	BJ 307 899	BK 79 056	228 842
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX 290 137	BY	290 137
		Autres créances (3)	BZ 10 162	CA	10 162
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
		Disponibilités	CF 699 189	CG	699 189
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH 9 000	CI	9 000
		TOTAL (III)	CJ 1 008 488	CK	1 008 488
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW		
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM		
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 1 316 386	1A 79 056	1 237 330

CERTIFIEE CONFORME

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABAULT IE	Néant ☐ *

								Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 60 000)						DA	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...						DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)	DC	
	Réserve légale (3)						DD	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ		)	DG	
	Report à nouveau						DH	81 745
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	237 478
	Subventions d'investissement						DJ	
	Provisions réglementées *						DK	
	TOTAL (I)						DL	385 222
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM	
	Avances conditionnées						DN	
	TOTAL (II)						DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	18 178
	Provisions pour charges						DQ	
	TOTAL (III)						DR	18 178
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS	188 459
	Autres emprunts obligataires						DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)	DV	4 043
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	39 960
	Dettes fiscales et sociales						DY	559 759
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	
	Autres dettes						EA	41 708
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB	
	TOTAL (IV)						EC	833 930
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**						ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)						EE	1 237 330

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	695 244
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2021** ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêtés ministériel du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2021, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :

- congés payés à payer 19 716 euros
- charges Sociales /CP à payer 6 695 euros
- Personnel charges à payer110 473 euros
- Charges Sociales / autres frais de personnel..... 38 179 euros
- Taxe CVAE à payer3 159 euros
- Taxe véhicule société..... 531 euros
- Taxe AGEFIPH..... 2 210 euros
- Taxe Formation7 336 euros

Charges comptabilisées d'avance

- 9 000 € dont 3 491 € d'abonnements logiciels pour 2022.

Produits comptabilisés d'avance.

- Néant.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet.

7 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 60 000 € divisé en 1 200 actions de 50 € à la clôture de l'exercice.

8 Parts bénéficiaires

Néant

9 Consolidation

Sans objet.

10 Entreprises liées au 31/12/2021

Le montant total des créances clients ou fournisseurs des entreprises liées s'élève à 3 328 €.
Le montant total des dettes fournisseurs envers une entreprise liée s'élève à 0 €.
Le montant total des créances, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 20 €.
Le montant total des dettes, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.

11 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

12 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

13 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 62 961 € net imposable.

14 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

15 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant.....	+ 314 322	- 79 512	+ 234 810
Résultat exceptionnel.....	+ 3 630	- 962	+ 2 668
Résultat comptable.....	+ 317 952	- 80 474	+ 237 478

16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	2 523 790 euros

Dont export..... 0 euros.

17 Ventilation de l'effectif moyen

Salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à Disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	1	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	24	0

18 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions

Néant.

19 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.
Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Crédit bail – Location courte durée - location longue durée

Location matériels : 2 325 € HT pour l'année
Location logiciels : 21 504 € HT pour l'année

5 Provisions

Avec une reprise de 5 205 € de la provision sur risque sur l'exercice, il ne reste plus de provisions.

6 Renseignements concernant les filiales et participations.

Ces opérations entrainent la gestion de 3 établissements au sein de la société ABAULT IE.

7 Chômage partiel

En 2021, la société a dû mettre du personnel salarié en chômage partiel pour un total de 516 €.
La charge et l'aide au chômage partiel ont été positionnés sur un seul compte 641111 qui présent un solde à 0 € à la fin de l'exercice.

8 PRET Garantie par l'état

La société a obtenu un prêt en avril 2020 de 125 000 € remboursable en 5 ans maximum avec un différé de 2 ans (1er remboursement en mai 2022).

9 Informations complémentaires

La survenance de la crise Ukrainienne le 24 Février 2022 est un événement post clôture qui ne donne lieu à aucune modification de nos comptes 2021. Pour le futur, nous n'anticipons pas d'impact significatif sur notre activité à la suite de cette crise.

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 3, Rue d'Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 440 346 518

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à la somme de 237 478 euros en totalité à la distribution de dividendes.

L'assemblée générale décide en outre de distribuer à titre de dividende, outre la somme de 237 478 euros ci-dessus prélevée sur le résultat de l'exercice, une somme de 81 722 euros, prélevée sur le poste « Report à nouveau ».

Soit une distribution globale d'un montant de 319 200 euros, soit un dividende de 266 euros par part sociale.

L'assemblée générale décide d'une mise en paiement immédiate des dividendes ci-dessus.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts. Compte tenu de l'actionnariat de la société, il est éligible à l'abattement de 40% à hauteur de 31 388 euros (118 parts sur 1 200).

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune).

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes mis en distribution	Dividendes éligibles à l'abattement
31/12/2020	NEANT	NEANT
31/12/2019	NEANT	NEANT
31/12/2018	120 000 €	11 800,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Mr Saïd CHMANI

